



REmplissage gratuit de votre DÉCLARATION D'IMPÔTS

**Attention : à partir de 2023, nouveau délai pour la remise des déclarations d'impôts auprès de l'administration des contributions :
31 décembre de l'année en cours.**

Comme les années précédentes, le Service Information, Conseil et Assistance (SICA) propose aux membres de l'OGBL un service gratuit pour compléter leurs déclarations d'impôts.

Attention: Il n'est pas possible de fixer un RDV pour remplir votre déclaration d'impôts.

Le service «déclarations d'impôts» est centralisé dans les agences
Esch-sur-Alzette, Luxembourg et Diekirch.

Afin de vous éviter de longues attentes, nous vous prions de déposer ou d'envoyer votre déclaration d'impôts avec **uniquement des copies des pièces justificatives**, de préférence aux agences

OGBL Service déclarations d'impôts
42 rue de la Libération
L-4210 Esch-sur-Alzette

Lundi - vendredi
8h00 - 12h00
13h00 - 17h00

OGBL Service déclarations d'impôts
31 rue du Fort Neipperg
L-2230 Luxembourg

Lundi - vendredi
8h00 - 12h00
13h00 - 17h00

OGBL Service déclarations d'impôts
14 route d'Ettelbruck
L-9230 Diekirch

Lu, Ma, Me, Ve 8h00 - 12h00
//
Lu, Me, Je, Ve 13h00 - 17h00

**La déclaration remplie sera envoyée à la/au membre par courrier simple ou pourra être enlevée avec RDV
de préférence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg ou Diekirch.
Veuillez nous communiquer votre choix lors du dépôt de votre dossier.**

Pour établir la déclaration d'impôt, il est indispensable que vous remplissiez les 4 premières pages
du formulaire 100F avec vos données personnelles.

Vous pouvez aussi nous faire parvenir les 4 premières pages du formulaire 100F avec les pièces justificatives par mail à
impots@ogbl.lu sous réserve que le document soit au format **pdf**.